

Conseil Municipal du		27 février 2023		à			
N°ordre		41		Titre		Avenant à la convention avec Action logement dans le cadre d'Action Cœur de Ville	
N° identifiant		2023-0006					
Rapporteur(s)		Mme Élisabeth NAVEAU DIOP					
Date de la convocation		21/02/2023					
Président de séance		Mme Léonore MONCOND'HUY		PJ.			
Secrétaire(s) de séance						1 - Convention opérationnelle entre Action logement/Ville de Poitiers/Grand Poitiers Communauté urbaine 2 - Immeubles identifiés, prévisionnel de financement Action logement 3 - Plan - Immeubles identifiés dans la convention opérationnelle avec réservation prévisionnelle de concours financiers	
Membres en exercice		52					
Quorum		27					
Présents		36				<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Hélène PAUMIER - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - M. Robert ROCHAUD Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Lisa BELLUCO - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Julie FONTAINE - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux</p>	
Absents		15				<p>Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - M. Kentin PLINGUET - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT Adjoint Mme Béatrice BEJANIN - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Alain CLAEYS - Mme Alexandra DUVAL - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Bouziane FOURKA - M. Aloïs GABORIT - Mme Carine GILLES - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Solange LAOUDJAMAÏ - Mme Lucile VALLET Conseillers municipaux</p>	
Mandats		1		Mandants		Mandataires	
				Mme Agnès DIONÉ		Mme Claude THIBAUT	

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 13, 15, 14, 16 à 49.</p> <p>Sortie de Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN.</p> <p>Est sorti M. Christian MICHOT.</p> <p>Ne prennent pas part au vote, les membres du Conseil d'administration d'Ékidom désignés par Grand Poitiers, Mmes Alexandra DUVAL et Solange LAOUDJAMAÏ, Élisabeth NAVEAU DIOP, et MM. Jean-Louis FOURCAUD, Aloïs GABORIT et Kentin PLINGUET.</p> <p>Ne prend pas part au vote, le membre du Conseil d'administration d'Immobilier Atlantic Aménagement désigné par Grand Poitiers, Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT.</p>
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Transition écologique et résilience
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Urbanisme - Habitat - Foncier
------------------	--

Poitiers a été retenu parmi les 222 territoires du programme national Action Cœur de Ville. Une convention cadre a été signée en 2018 entre Grand Poitiers, la ville de Poitiers, et les différents financeurs et acteurs du programme, dont Action Logement.

Par délibération du 2 décembre 2019, pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle du volet habitat, Grand Poitiers, la ville de Poitiers et Action logement ont établi un partenariat par le biais d'une convention opérationnelle afin de mobiliser les moyens mis en place par Action logement. Cette convention définit les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville, inclus dans le périmètre de l'Opération de revitalisation de territoire (ORT), afin d'y développer une offre d'habitat rénovée.

Au vu de l'évolution des projets en cours sur le périmètre de Cœur de ville, un avenant est proposé pour mettre à jour la liste des opérations et définir l'engagement financier correspondant d'Action logement sur le territoire de l'ORT.

Les engagements de cette convention sont partie intégrante du programme Action Cœur de ville initié par l'état et les partenaires du programme : Action logement, Caisse des dépôts, Agence nationale de l'habitat (Anah), etc.

L'enjeu reste pour Action logement de :

- répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi
- contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.

Dans ce cadre, Action logement finance les opérateurs publics ou privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers incluant les pieds d'immeuble, considérés comme stratégiques par la collectivité, en vue de leur réhabilitation et de leur remise en location pérenne auprès des salariés.

Le financement porte sur des travaux liés à des opérations d'acquisition-réhabilitation, de réhabilitation seule, d'immeubles entiers, et des opérations de démolition-reconstruction situés dans le périmètre de l'ORT. Les immeubles financés ont vocation à être affectés à de l'habitation, pour leur plus grande part. Les opérations financées peuvent inclure des locaux commerciaux (notamment pieds d'immeubles). Les opérations doivent permettre la production d'une offre nouvelle de logements locatifs et répondant aux besoins des salariés ou d'une offre nouvelle en accession sociale à la propriété. Le financement est octroyé directement à l'investisseur qui réalise l'opération.

Action logement s'engage à réserver dans le cadre de cet avenant des concours financiers à hauteur de 1 511 200 € pour les projets listés en annexe. Action logement s'engage également à compléter ce montant prévisionnel pour des immeubles qui complèteraient la liste.

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2026 et ne pourra se poursuivre par tacite reconduction.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec Action logement ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout nouvel avenant à cette convention portant sur une évolution limitée des montants engagés.**

POUR
CONTRE
Abstention
Ne prend pas part au vote

35
0
0
2

Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN, M. Christian MICHOT.

La Maire,

Mme Léonore MONCOND'HUY

Le Secrétaire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	6 mars 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	8 mars 2023
Date de réception en préfecture	6 mars 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230227-170804-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	8.5	Politique de la ville-habitat-logement	